

ARRÊTÉ N° SG-2026-050
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le Maire la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 fixant à 4 le nombre d'administrateurs du CCAS,

VU l'affichage en Mairie en date du 7 avril 2026 de la délibération,

CONSIDÉRANT les propositions faites par les Associations de personnes âgées et retraités, les Associations de personnes handicapées et les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Madame Odile BERTHEUIL** en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées,
- **Monsieur Jacques BRUN** en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- **Monsieur Bertrand LEBRUN** en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées,
- **Madame Sandrine LEDOUX** en qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne (UDAF 94).

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera :

- adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- adressée à Madame la Trésorière Principale d'Orly
- annexée au recueil des actes administratifs de la commune d'Ablon-sur-Seine
- remise à l'intéressé(e)

Fait à Ablon-sur-Seine, le 8 avril 2026

Le Maire
Éric GRILLON

Notifié le

Le/La soussigné(e) reconnaît avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

